

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026-115
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Progiciel NetADS – Extension à 26 communes

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision du président n°2015-21 en date du 7 avril 2015 pour l'acquisition et l'installation du progiciel NetADS ;

Considérant qu'en vue de l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal de Hautes-Terres Communauté et de la fin de la mise à disposition de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour 26 communes de Hautes-Terres Communauté ;

Considérant de la nécessité d'étendre le progiciel NetADS à ces 26 communes ;

Vu la proposition de la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de devis relatif à l'extension du progiciel NetADS à 22 communes supplémentaires transmis par la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN pour :

- L'extension de la licence d'utilisation NetADS pour un montant de 4 550 € H.T. soit 5 460 € T.T.C.,
- La reprise de données pour un montant de 1 248 € H.T. soit 1 497,60 € T.T.C.,
- la maintenance annuelle pour un montant de 1 300 € H.T. soit 1 560 € T.T.C.;

Article 2 : De dire que les crédits :

- pour la licence et la reprise de données seront inscrits aux budgets primitifs 2026,
- pour la maintenance annuelle seront inscrits aux budgets primitifs 2026 et suivants, chapitre 011.

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 24 février 2026

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le 02 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-115-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

02 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-115-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026



DEVIS

Devis N°	Date	Validité
DE20260100	17/02/2026	31/05/2026

OCI URBANISME
7 rue Jacques Monod
Parc de la Vatine
76130 Mont Saint Aignan - FRANCE
Tél. : 02 79 41 02 00
Email : contact@oci-urbanisme.fr

Objet Equipement NetADS de 26 communes
Affaire
Commercial Benoit CHALMETON

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier - Coren
15100 SAINT FLOUR
France
N° de TVA : FR76200066660
N° Siret : 20006666000016
Code client : CC15100
Mode de paiement : Virement 30 jours nets

Remarques Périmètre : ajout de 26 communes (+ 4 479 habitants)

Référence	Désignation	Unité	P.U. € HT	Qté	Tx Remise	Mt Rem HT	Montant € HT	Code TVA

Code	Base € HT	Taux TVA	Montant TVA €
5	7 098,00	20,00	1 419,60

Total € HT	7 098,00
Taux remise %	
Net € HT	7 098,00
Total TVA €	1 419,60
Total € TTC	8 517,60
NET A PAYER €	8 517,60

Coordonnées bancaires : CIC MONT SAINT AIGNAN COQUETS
IBAN : FR76 3002 7160 5500 0201 3000 136 - BIC : CMCIFRPP
N° d'agrément formation : 23760472876
Pour toute commande, merci de bien vouloir indiquer : 3026-115
le numéro de commande ou d'engagement :

Bon pour accord :

Le :

Le présent devis, signé, vaut acceptation des Conditions Générales de Vente consultables à l'adresse suivante :
<https://www.oci-urbanisme.fr/wp-content/uploads/2024/03/OCI-Urbanisme-ConditionsGeneralesVente-v1.20-20240322.pdf>



OCI URBANISME
7 rue Jacques Monod
Parc de la Vatine
76130 Mont Saint Aignan - FRANCE
Tél. : 02 79 41 02 00
Email : contact@oci-urbanisme.fr

DEVIS

Devis N°	Date	Validité
DE20260100	17/02/2026	31/05/2026

Objet Equipement NetADS de 26 communes
Affaire
Commercial Benoit CHALMETON

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier - Coren
15100 SAINT FLOUR
France
N° de TVA : FR76200066660
N° Siret : 20006666000016
Code client : CC15100
Mode de paiement : Virement 30 jours nets

Remarques Périmètre : ajout de 26 communes (+ 4 479 habitants)

Référence	Désignation	Unité	P.U. € HT	Qté	Tx Remise	Mt Rem HT	Montant € HT	Code TVA
LPORTGDS5K	LICENCES - Extension du portail Mairie NetGDS + NetDIA + NetPDF pour l'ajout de 26 communes supplémentaires (population : 4479 habitants) - Comprenant raccordement PLAT'AU Dossiers ADS + Accès au guichet numérique d'autorisations d'urbanisme NetSVE Dossiers ADS et DIA Remise commerciale exceptionnelle -30%	Mairie	250,00	26,000	30,00	1 950,00	4 550,00	5
PREPRHISTO20072	PRESTATION - Reprise de données au format ADS 2007 des dossiers de 26 communes	Mairie	48,00	26,000			1 248,00	5
MPORTGDS5K	MAINTENANCE - Extension de maintenance annuelle Portail Mairie - GDS pour l'ajout de 26 communes	An / Mairie	50,00	26,000			1 300,00	5